

# UN EX-JUGE ESPAGNOL À PARIS



Comment faire tenir 220 personnes dans une salle de 190 places ? On ne sait pas, mais on y est quand même arrivé. Après avoir invité le 27 février 2020, au Centre Paris Anim' du 19<sup>e</sup>, María Garzón dans le cadre de la projection du documentaire *La Causa contra Franco* « La cause contre Franco » (2019), film présenté dans un autre article de ce numéro ; l'association « 24 août 1944 » avait invité le père de María, l'ex-juge Baltasar Garzón, quelques jours plus tard, le 4 mars à l'Auditorium de l'Hôtel de Ville de Paris, dans le cadre d'une conférence sur le procès réclamé par les victimes du franquisme. Baltasar Garzón qui va rompre le silence précise la situation actuelle des associations mémorielles qui revendiquent

vérité, justice et réparation, en demandant l'ouverture des fosses communes en Espagne. La tâche à accomplir n'est pas mince, l'ex-juge participe à la mobilisation civile et judiciaire contre l'impunité accordée aux bourreaux. Les victimes sont en attente de l'annulation des jugements franquistes pour enfin faire justice contre les tortionnaires. Garzón fait la comparaison entre l'Argentine et l'Espagne et fait remarquer que, dans le cas de figure de l'Argentine, la justice du pays a jugé une partie de ses bourreaux, ce qui n'est pas le cas de l'Espagne qui, depuis 1936, n'a rien, rien, rien fait (comme il le répétera trois fois) que ce soit sous un gouvernement de droite comme de gauche. Il a fallu attendre 2012 pour que huit plaignants

déposent une plainte contre leurs bourreaux, (dont certains, comme Antonio González Pacheco, plus connu sous le nom de *Billy el Niño*, « Billy l'enfant », se promènent encore tranquillement dans les rues des villes d'Espagne). Le Tribunal suprême de Madrid s'est empressé de freiner le juge et l'a condamné de nouveau pour « prévarication », pour avoir voulu juger les crimes franquistes. Il avait déjà été soupçonné une première fois en mai 2010, pour avoir ordonné des « écoutes illégales » sur plusieurs personnalités du Parti populaire (PP, de droite, qui était au pouvoir à l'époque), impliquées dans un vaste réseau de corruption. Il sera exclu pendant onze ans de la magistrature et devrait retrouver son titre de juge en mai 2021.

## La route est encore longue

La loi de « mémoire historique » adoptée le 10 décembre 2007 en Espagne, par le premier ministre socialiste, José Luis Zapatero, est un premier pas pour reconnaître les victimes du franquisme, mais reste très insuffisante, même si elle fixe le retrait de plaques, insignes, à la mémoire de la dictature, dans les espaces, édifices publics ou, de manière plus symbolique, d'exhumer les restes de Franco l'année dernière dans le *Valle de los Caídos*, « Vallée des tombés », mémorial à

l'apologie du franquisme. La coalition PSOE (parti socialiste ouvrier espagnol) et Unidas Podemos (parti d'extrême-gauche) propose de modifier « la loi d'amnistie » du 15 octobre 1977, le « pacte d'oubli » ou le « pacte de la honte », qui empêche toute poursuite contre les crimes franquistes, afin de pouvoir justement juger ces mêmes crimes. Crimes contre l'humanité qui ne peuvent pas bénéficier de la protection de la loi d'amnistie. Plus de 130 000 victimes ont été jetées dans les

fosses communes (plus de 2 000 localisées selon le gouvernement socialiste qui publia une carte pour la première fois le 5 mai 2011). Garzón s'apitoie sur le sort de l'Espagne qui a du mal à se débarrasser de ses vieux fantômes de la guerre civile. En Allemagne ainsi qu'en Italie, il n'y a pas de mausolée ni de fondation à la gloire d'Hitler et de Mussolini, en revanche en Espagne des gens pensent que le franquisme était une bonne chose. Pour Garzón c'est simplement le fascisme.

## De l'amnistie à l'amnésie il n'y a qu'un pas

À son avis, ce n'est pas gagné, cela lui semble difficile d'avancer dans la situation actuelle du paysage politique en vue d'une réparation pour les victimes du franquisme. En effet il y a bien une volonté des autorités politiques d'accomplir un devoir de mémoire mais il y a encore un frein à juger les crimes contre l'humanité. La loi d'amnistie de 1977

a servi à « oublier » les crimes franquistes. Pour un juge cela peut sembler paradoxal, mais il ne croit pas en la justice de son pays, ce qui l'incommoder profondément et lui fait honte. La pression des associations et collectifs font un travail remarquable pour transmettre et restaurer la mémoire, afin que celle-ci ne tombe pas dans l'oubli, en évitant

l'amnésie. Le combat de ces victimes courageuses et exemplaires continue et ne cesse de se faire entendre partout, utilisant tous les médiums possibles de communication de façon à parvenir un jour à une forme de justice égalitaire.

Juan Chica Ventura  
Groupe anarchiste Salvador-Seguí